

Le Président de l'U2P-NC

Nouméa, le 12 avril 2017

Mél : u2p@u2p.nc

Tél. : 23 88 81 – Fax : 23 88 82

Cher membre,

Conformément à l'article 30 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera précédée de l'assemblée générale extraordinaire de notre Association, l'Union des entreprises de proximité, qui se tiendront :

le vendredi 28 avril 2017 à 18h30
(lieu de la soirée communiqué ultérieurement)

L'assemblée générale extraordinaire aura pour objet la modification des statuts de notre organisation patronale compte tenu du changement récent des statuts de l'UPA nationale.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Présentation et validation du rapport moral et financier 2016 ;
- Renouvellement des membres du bureau ;
- Perspectives 2017 ;
- Questions diverses (émises par écrit et reçues avant le lundi 24 avril 2017 au secrétariat de l'U2P-NC).

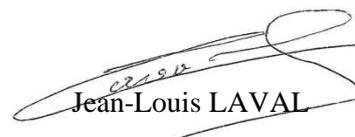
Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, muni d'un pouvoir régulier que vous lui aurez remis au préalable conformément aux dispositions de l'article 34 des statuts, (étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 6 mandats).

A cette fin, vous devez compléter le pouvoir, dont modèle ci-joint, et le remettre ou l'adresser par voie postale au secrétariat de l'U2P-NC afin qu'il lui soit parvenu au plus tard le jour de la tenue des deux assemblées générales. Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale ainsi qu'aux votes de celle-ci, en vertu de l'article 33 des statuts.

A l'issue des deux assemblées générales, vous êtes cordialement invités au cocktail dînatoire dont le lieu vous sera communiqué ultérieurement. Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre participation afin de nous permettre de prévoir, le plus juste possible, le nombre de participants pour la réservation au cocktail.

En vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre présence, recevez l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
de l'U2P de Nouvelle-Calédonie


Jean-Louis LAVAL

U2P-NC / BP 10314 - 98805 Nouméa Cédex

Complexe DUCOS FACTORY - 61 rue Fernand FOREST – Bat O porte B1 (1^{er} étage à gauche)
Tél : (+687) 23 88 81 / Fax : (+687) 23 88 82 - Email : u2p@u2p.nc - Site Internet : www.u2p.nc